REPUBLIQUE POPULATRE DU COMO ---

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION; PUBLIQUE

-DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET Nº 83/1036 du 9-12-1983

MTPS. DCTFP. DFP. 22025. T. B.

Portant intégration et nomination de Monsieur BOUNDA Jean Pierre dans les cadres de la satégorie A. hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

ISAS:

D.G.B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi nº 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 45 de

la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi nº 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-

naires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement dur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret nº 60/90 du 3.3.60 fixanttle statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques;

(/u le décret nº 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-

tions des fonctionnaires;

(/u le décret nº 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiétarchisation des

diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi nº 15/62 du 3.2.62 portent statut général des fonctionnaires;

(/u le décret nº 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la

révocation des fonctionnaires des codres de l'Etat;

(/u le décret nº 63/81/FP-BE du 26.3.83 fixent les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-

naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret nº 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux nominations,

intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements; (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeont et remplaçant les dis-positions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret nº 79/154 du 4.4.79 portent nomination du Premier Minis-

tre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret nº 80/644 du 28.12.80 portent nomination des Nembres

du Conseil des Ministres;

(/u le Rectificatif nº 81/016 du 26.1.81 au décret nº 80/644 du 28.12. 80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret nº 81/017 du 25.1.81 relatif aux intérims des Membres

du Gouvernement;

(/u le décret nº 83/320 du 3,5,83 portant nomination d'un Membre du

Conseil des Ministres;

(/u la lettre n°3350/NEN-DGEOC-DOB du 2 Août 1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et le Congo;

D. C. F.

ARTICLE 1er: - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur BOUNDA Jean Pierre, né le 19 Février 1956 à Kikanou, titulaire du Diplôme de l'Institut Polytechnique de Biélorussie (URSS), Spécialité: "Construction des Batiments Civils et Industriels", est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des travaux blics et de la Construcțion.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout nu besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef du Gbuvernement,

P. Le Ministre des Travaux Publics et de la Construction, en mission

Le Ministre de la Culture et des Arts, Chargé de la Recherche Scientifique

Jean Baptiste TATI LOUTARD.-Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

AMPLIATIONS :

DGTFP.DFP 1
DFP/BST 3
DFF/ 3
D.C.F. 1
MTPC 2
DOSSLER 3
INTERESSE 1
SGCM/BC 4
JORPC 1

BRAZZAVILLE, le 9 Décembre 1983

Colonel Louis SYLVAL GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Etihi Ossétounba LEKOU/DZOU.-